

Paris le 26 avril 2018

M. Guillaume Pépy  
Président de la SNCF  
SNCF  
PRÉSIDENCE DU DIRECTOIRE SNCF ET DE  
SNCF MOBILITÉS  
CS 70001 - 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

Monsieur le Président,

La SNCF a été la première compagnie ferroviaire européenne, la seule durant des années, à ouvrir ses trains à grande vitesse aux cyclistes voyageant avec leur vélo non démonté. Elle anticipait ainsi le développement du tourisme à vélo, notamment sous sa forme itinérante. Les pouvoirs publics accompagnent ces nouvelles demandes du public en construisant un réseau de plus en plus maillé de véloroutes et de voies vertes.

En effet, pour accéder au point de départ de leur voyage à vélo, revenir chez eux, le train est souvent la solution la plus souple. Durant leurs voyages, ils peuvent aussi avoir besoin du train (fatigue, changement de programmes, pannes du vélo, etc.).

De plus cette combinaison est en droite ligne de la lutte contre les pollutions et les émissions des gaz à effet de serre. Le train est le plus écologique des modes motorisés et le vélo a une empreinte écologique négligeable.

Nous observons depuis plusieurs années une inflexion négative de cette politique favorable au vélo dans les trains (réduction du nombre de places offertes dans les TGV). Mais depuis décembre 2017, c'est une rupture absolue qui s'est produite dans la région Grand Est : tous les TGV et Intercités sont interdits aux vélos non démontés.

Cette décision choquante a été appliquée sans qu'aucune information n'ait été faite au public. Ce manque de respect de la clientèle cycliste, mise devant le fait accompli, est inadmissible.

Cette situation est incomprise de la clientèle qui observe que les rames à un niveau continuent de desservir les lignes du Grand Est et que celles-ci disposent toujours d'un équipement leur permettant d'embarquer des vélos. En prenant une date au hasard, le 10 juillet 2018, nous constatons que huit rames à un niveau relient Paris à Strasbourg sans être ouvertes aux vélos alors qu'elles le peuvent.

Cette situation ubuesque est constatée aussi sur les Intercités Paris-Belfort. Toutes les rames, neuves, possèdent trois places vélos. Aucun de ces trains n'est ouvert aux vélos.

Le règlement européen sur les droits des voyageurs ferroviaires actuellement en vigueur stipule dans son article 5 : *Les entreprises ferroviaires autorisent les voyageurs à emporter leur bicyclette dans le train, si elles sont faciles à manipuler, si cela ne porte pas préjudice au service ferroviaire spécifique et si le matériel roulant le permet, et moyennant un paiement éventuel.*

Toutes les conditions sont réunies. Le matériel roulant (TGV et IC) permet et a même été équipé pour emporter les bicyclettes. Elles ont pu embarquer sans problème dans les rames TGV depuis l'ouverture de la ligne à grande vitesse durant plus de 10 ans (contre une réservation de 10 €).

Ce règlement européen s'applique à la France et donc à la SNCF qui doit autoriser les voyageurs à emporter leur bicyclette dans le train, sauf exception. L'exception n'est pas la règle.

Alors qu'un plan vélo national est à la veille d'être adopté par le gouvernement et inscrit dans la loi d'orientation sur les mobilités, ce recul du service train+vélo est à contre-courant et anachronique.

Une pétition en ligne pour le rétablissement du service train+vélo dans le Grand Est a recueilli plus de 4 000 signatures.

Avec ces 4 000 signataires, nos associations exigent que le matériel roulant TGV et Intercités soient ouverts aux vélos dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, monsieur le Président, nos sincères salutations.

Marie-Bernard Dumont  
Présidente Amis de la Nature France

Erick Marchandise  
Président CyclotransEurope

François Coponnet  
Vice-Président CCI et initiateur de la pétition

Anne Guégan  
Présidente Cyclo Camping International

Correspondant des associations :

CyclotransEurope

32, rue Raymond Losserand Paris 75014

[contact@transeuropeenne.org](mailto:contact@transeuropeenne.org)

